

## FICHE D'ANIMATION A PARTIR DU PHOTO-LANGAGE DENONCER LA MACHINE A EXPULSER

**Objectif :** informer sur la cruauté et l'absurdité de la machine à expulser.

**Préalable :** bien connaître le contenu du Petit Guide *Dénoncer la machine à expulser*.

**Méthode :** explorer la réalité de la machine à expulser à partir des illustrations du petit guide.

**Public :** à partir du lycée et adultes dont étudiant.e.s, travailleuses et travailleurs sociaux, bénévoles de La Cimade et autres militant.e.s.

**Nombre de participant.e.s :** de 9 à 15 personnes.

**Equipe d'animation :** 1 personne, 2 à partir de 9 participant.e.s.

**Temps :** **1h30** (si vous n'avez qu'une heure vous pouvez aller directement à l'étape 2 et sauter les étapes 5 et 5 bis)

### Matériel :

Une grande table.

Le photo-langage *Dénoncer la machine à expulser* (à télécharger à partir de l'onglet « supports de décryptage » de la page sensibilisation du site de La Cimade (<https://www.lacimade.org/nos-actions/sensibilisation/>)). Les illustrations peuvent être imprimées dans un format plus petit que du A4).

Chevalets thématiques (annexe I).

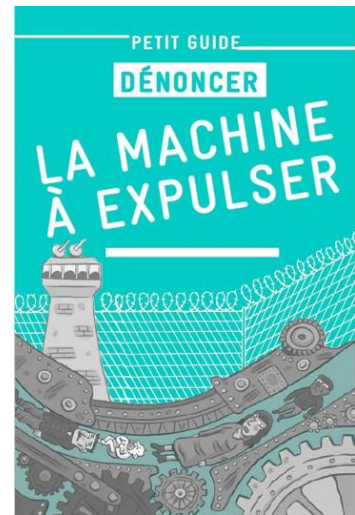
Autant de petits guides *Dénoncer la machine à expulser* que de participant.e.s.

**Installation :** Poser les illustrations sur la table de manière à ce qu'elles soient toutes visibles.

## Déroulé de l'animation

### Etape 1 (20mn) : présentation des participant.e.s

Demander aux participant.e.s de choisir une illustration (sans s'en saisir pour autant, plusieurs personnes peuvent choisir la même). Les critères de choix sont libres : l'illustration peut



étonner, indigner, interroger, être non comprise, évoquer une histoire personnelle ou autre etc.

Puis les participant-e-s se présenteront à l'ensemble du groupe en donnant à minima leur prénom et les raisons de leur choix (selon les contextes vous pourrez demander que les personnes indiquent aussi leur fonction et leurs attentes par rapport à la séance de sensibilisation).

Les personnes de l'équipe d'animation se présentent à la fin du tour de parole selon les mêmes modalités.

## Etape 2 (5mn) : Présenter le photo-langage

Expliquer en quelques mots d'où sont tirés ces illustrations : Le Petit Guide *Dénoncer la Machine à expulser* a été créé par La Cimade dans le cadre d'une collaboration entre différents services de La Cimade et les responsables de chacune des thématiques qui y sont abordées. L'illustrateur de ce guide, Le Cil Vert, a participé à l'élaboration du guide dès la formation du groupe de travail, de manière à s'imprégner au mieux des problématiques soulevées.

## Etape 3 (15mn) : Appareiller les illustrations

Rassembler les images et déposer les chevalets thématiques sur la table selon l'ordre précisé ci-dessous de manière à évoquer « un parcours » allant du délit de faciès à la fermeture des frontières.

Ordre des chevalets : Délit de faciès / Assignation à résidence / Enfermement en centre de rétention / Prison / Expulsion / Retours « volontaires » / Fermeture des frontières.

(A noter : bien que l'Outre-Mer fasse l'objet d'un chapitre à part dans le petit guide, nous n'avons pas conçu de chevalet qui lui est consacré).

Vérifier que tous les participant-e-s connaissent la signification des mots inscrits sur les chevalets (cf annexe II pour des propositions de définition).

Constituer des sous-groupes de 2 à 3 personnes, garder à part l'illustration reproduite ci-contre et répartir les 24 autres illustrations en nombre à peu près égal entre les sous-groupes.



Demander à chaque sous-groupe de placer leurs illustrations sous le chevalet qui fait écho à la thématique traitée dans l'illustration. Exemple : l'image ci-contre devra être placée sous le chevalet Expulsion.

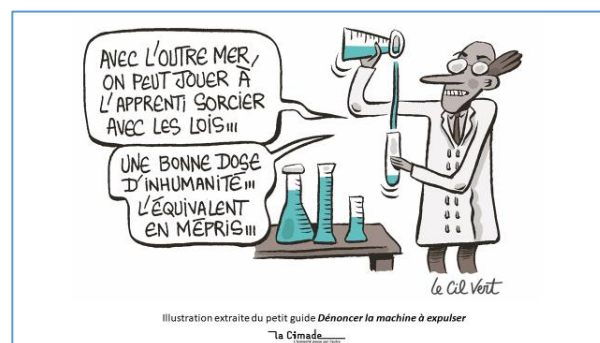


Quand les participant-e-s ont terminé de relier toutes leurs illustrations à une thématique, vérifier avec l'ensemble du groupe qu'il n'y a pas d'illustrations franchement mal placées et replacer celles qui le sont sous la bonne thématique après avoir demandé les raisons du choix initial.

A noter que certaines illustrations peuvent être reliées à d'autres thématiques que celles où elles apparaissent dans le petit guide, si ce n'est pas incohérent, elles peuvent être laissées là où les participant-e-s les ont placées. C'est le cas par exemple de :



ou de



#### Etape 4 (25 mn) : Echanger autour des illustrations

Avec l'ensemble du groupe, passer en revue toutes les thématiques et pour chacune d'elle solliciter les participant-e-s avec de questions du type :

- Qu'est-ce que ces illustrations nous disent de l'assignation à résidence (ou de l'enfermement en centre de rétention, ou des expulsions etc. selon la thématique commentée) ? Qu'avez-vous compris/appris avec ces illustrations ?
- Quels droits fondamentaux sont violés ?
- Avez-vous d'autres informations à ce sujet à partager ?
- Connaissez-vous des situations similaires ?
- Avez-vous des questions ?
- Quels sont vos sentiments vis-à-vis des situations évoquées ?

Compléter ces échanges avec les informations du petit guide qui vous semblent essentielles. Insistez quand le sujet s'y prête sur l'illégalité de certaines procédures. Vous trouverez quelques précisions supplémentaires pour certaines illustrations dans l'annexe III.

#### Etape 5 (10mn) : conclusion des échanges



Annoncer que vous allez conclure l'interprétation des illustrations avec celle que vous n'aviez pas distribuée aux sous-groupes et demander leur de la commenter.

Exemple de question pour alimenter les échanges :

- Qu'est-ce qu'elle vous évoque ?
- La percevez-vous autrement qu'au moment où vous avez dû choisir une image pour vous présenter ?
- Quelle est selon vous l'intention de l'illustrateur ?

(A noter : notre intention avec cette illustration était d'évoquer la « fabrique des indésirables », de suggérer que ce ne sont pas les personnes qui sont dans l'incapacité de s'intégrer mais le mauvais accueil qui leur est fait qui entrave leur intégration/inclusion).

### **Etape 5 bis (optionnelle) :**

Si vous avez mené cette animation auprès de nouvelles et nouveaux bénévoles de La Cimade et que vous disposez d'un peu plus de temps, vous pouvez conclure en leur demandant d'imaginer, à partir de cet état des lieux, quelles sont les revendications de La Cimade. Les réponses sont pages 27 et 28 du petit guide.

### **Etape 6 (5mn) : distribution des petits guides :**

Distribuer un petit guide à chaque participant·e-s et indiquer qu'une vidéo dessinée le résumant est disponible en ligne sur [le site de La Cimade](#) ou téléchargeable sur [Viméo](#) pour celles et ceux qui voudraient la poster sur twitter ou Facebook.

## **Evaluation de la séance de sensibilisation (10mn)**

Procéder à l'évaluation de la séance.

Cela peut se faire avec un simple tour de table avec une consigne du type « *Partager un râteau (ce que vous n'avez pas aimé de cette séance) et une pépite (ce que vous avez apprécié)* » ou « *Si une personne de votre entourage hésitait à participer à une séance de sensibilisation comme celle-ci, est-ce que vous l'encourageriez à le faire et pourquoi ?* »

Selon le contexte, vous pouvez aussi proposer un mode d'évaluation un peu plus complexe à partir de la méthode tête/cœur/ bras et jambe (cf Annexe IV).

## Annexe I

Chevalets thématique : à découper et à plier



**Délit de Faciès**

**Assignation à résidence**

**Enfermement en centre de rétention**

**Expulsion**

**Prison**

**Retours « volontaires »**

**Fermeture des frontières**



## Annexe II

### Définitions

**Assignment à résidence** : Obligation faite à une personne étrangère de rester tous les jours à son domicile ou lieu de résidence pour une tranche d'heures donnée en l'attente de son expulsion. La personne doit également pointer au commissariat selon une périodicité définie par l'administration (une fois/jour, plusieurs fois/semaine).

**Centre de rétention (ou plus exactement centre de rétention administrative)** : Centre de type carcéral où sont enfermées les personnes étrangères en attendant leur expulsion.

**Délit de faciès** : Terme signifiant qu'une personne est contrôlée ou arrêtée sur la base de son apparence alors qu'elle n'a commis aucun délit.

**Refoulement à la frontière** : Refus de laisser une personne étrangère entrer sur le territoire. A préciser : la Convention de Genève, un traité international ratifiée par La France, impose que celle-ci laisse entrer sur son territoire toute personne désireuse d'y faire une demande d'asile. Mais dans les faits, sans papiers adéquats, que vous demandiez l'asile ou non, en cas de contrôle à la frontière, il est fort probable que la police vous refoule.

## Annexe III

### Classement des illustrations et commentaires supplémentaires

#### Délit de faciès



#### Assignation à résidence

Cette illustration permet d'attirer l'attention sur deux problématiques :



- 1/ Des personnes peuvent être assignées à résidence dans un lieu d'hébergement (infos disponibles sur ce sujet dans le petit guide)
- 2/ Depuis 2018, alors que les centres d'hébergements d'urgence sont censés être inconditionnels (tout le monde, avec ou sans papiers, peut être hébergé), la police est autorisée à demander aux structures si elles accueillent des personnes sans papiers. De ce fait, par crainte d'être arrêtées, de

nombreuses personnes en situation irrégulière, y compris des familles, préfèrent dormir à la rue que se rendre dans un centre d'hébergement d'urgence



L'assignation à résidence peut, comme l'enfermement en centre de rétention, être très traumatisante pour des enfants. Ainsi, il est parfois demandé aux parents de les emmener lors du pointage au commissariat et l'expulsion peut arriver par surprise, à tout moment. Par

ailleurs, les assignations à résidence, censées être préférables pour les familles que l'enfermement en centre de rétention, ne cessent d'augmenter sans faire diminuer pour autant l'enfermement en rétention des familles (elles sont passées de 373 en 2011 à 8745 en 2017). Il ne s'agit donc pas d'une alternative mais d'un dispositif de privation de liberté supplémentaire.

## Enfermement en centre de rétention



C'est vrai, les personnes étrangères enfermées en centre de rétention sont très souvent appelées par leur numéro de dossier par le personnel du centre (police notamment) plutôt que par leur nom, ce qui contribue à la déshumanisation des relations.

Certaines personnes en situation irrégulière enfermées en centre de rétention vivent en France depuis de longues années. Elles ont un emploi (payent des impôts pour certaines), sont locataires d'un logement etc. Ainsi même pour les personnes qui ne sont finalement pas expulsées, l'enfermement en centre de rétention peut avoir des conséquences dramatiques : pertes de revenus importants, voir perte de l'emploi, séparation d'avec les enfants, sans compter les impacts psychologiques.



L'utilisation de la visio-conférence est de plus en plus répandue pour les personnes demandant l'asile ou faisant appel du rejet de leur demande d'asile à partir d'un lieu de privation de liberté (centre de rétention et prison). Ces personnes se trouvent donc dans un local géré par la police, qui n'a aucunement le statut de lieu de justice, tandis que les magistrats siègent à distance, dans leur

tribunal. L'accès de ces lieux est très difficile pour les avocats – qui ne sont parfois pas même informés. Le public ne peut pas assister aux audiences pourtant censées être publiques puisqu'elles se tiennent dans l'enceinte du CRA. Dans ces conditions, l'impartialité de la justice n'est plus garantie.



## Prison



Le fait de se débattre ou de s'opposer à un embarquement au moment de l'expulsion constitue un délit passible de 3 ans de prison.

Ce n'est pas une plaisanterie, en prison, toute demande doit passer par une demande écrite que ce soit une demande de consulter un médecin, de suivre une formation etc. Les personnes qui ne parlent ou n'écrivent pas le français sont donc très discriminées.



## Expulsion

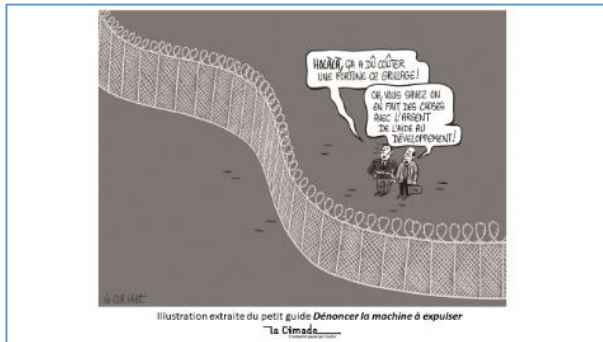


## Retours « volontaires »





## Refoulement / frontière



Ce dessin illustre le chantage fait autour de l'aide au développement et qui peut se résumer par « Si vous ne contrôlez pas vos frontières, pas d'aide au développement ». Parfois même l'aide au développement est utilisé pour financer le contrôle des frontières (formation des gardes-frontières par exemple).

Outre, cet aspect externalisation du contrôle des frontières par des pays tiers non

européens, il est important aussi d'évoquer le refoulement illégal des personnes demandant l'asile et des mineur·e-s isolé·e-s.

## Annexe IV

### Evaluation tête/cœur/ bras et jambe :

Mettre des post-it à disposition du public à proximité d'une grande feuille que vous aurez fixée au mur et sur laquelle vous aurez dessiné une silhouette asexuée avec les indications suivantes :

- Près de la tête : indiquez les réflexions que cette séance de sensibilisation a suscitées chez vous.
- Près du cœur : indiquez les sentiments, ressentis que cette séance de sensibilisation a suscités chez vous.
- Près des bras et des jambes : indiquez ce que vous pourriez avoir envie de faire suite à cette

